

KEROS FINANCE

Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)

Au capital de 1.000 euros

Siège social : 2 Boulevard de Strasbourg 31000 TOULOUSE

804 609 055 RCS TOULOUSE

**ACTE SOUS SEING PRIVÉ CONSTATANT LES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 5 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq avril,
Au siège social de la Société,

Le soussigné, Grégory AUGUSTIN, Associé unique et seul propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales, de 1 € de valeur nominale chacune, composant le capital de la Société KEROS FINANCE,

- Après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire à la transformation au sens des dispositions des articles L.224-3 et R.224-3 du Code de commerce, approuve les termes du rapport du Commissaire à la transformation, désigné par l'Associé unique en date du 11 mars 2024, sur la base d'une situation comptable provisoire arrêtée au 31 décembre 2023 ;
- Décide la transformation de la société en Société par actions simplifiée unipersonnelle, à compter de ce jour, avec effet immédiat. Sous sa forme nouvelle, la société sera régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant les sociétés par actions simplifiées et par les nouveaux statuts ci-après établis. Cette transformation effectuée dans les conditions prévues par la loi n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle. La dénomination de la société, son objet, sa durée et son siège social restent inchangés. Son capital est fixé à la somme de 1 000 euros, désormais divisé en 1 000 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées et attribuées à l'Associé unique en échange des parts qu'il possède ;
- Décide, en conséquence de la décision qui précède, de refondre les statuts de la société ;
- Adopte dans toutes leurs dispositions et article par article puis dans son ensemble le texte des nouveaux statuts de la société préalablement communiquée ;
- Confirme en tant que de besoin que les dispositions des nouveaux statuts seront applicables à l'établissement et à la présentation des comptes annuels de l'exercice en cours, et à l'affectation et à la répartition des bénéfices de cet exercice ;
- Constate la réalisation définitive de la transformation de la société en société par actions simplifiée unipersonnelle, à compter de ce jour, l'échange des parts sociales contre des actions s'effectuant à raison d'une part au nominal de 1 euro pour une action au nominal de 1 euro ;
- En conséquence des décisions qui précèdent et de la transformation de la société, prend acte de la fin des fonctions de gérant exercées par Monsieur Grégory AUGUSTIN et nomme en qualité de Président de la société, Monsieur Grégory AUGUSTIN, domicilié au 8 Lot Cazarel 81500 Fiac, pour une durée illimitée à compter de ce jour, lequel disposera des pouvoirs tels que définis à l'article 12 des statuts refondus ;
- Donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités légales requises.

De tout ce que ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par l'Associé unique.

Grégory AUGUSTIN



**Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
TOULOUSE**

Le 11/04/2024 Dossier 2024 00021439, référence 3104P61 2024 A 02073

Enregistrement : 125 € Penalités : 0 €

Total liquidé : Cent vingt-cinq Euros

Montant reçu : Cent vingt-cinq Euros